

26° FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE GÉRARDMER

30 janvier au 3 février 2019

COURTS MÉTRAGES FRANÇAIS I FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer accueillera une sélection compétitive de courts métrages fantastiques français. La clôture des inscriptions est fixée au 21 décembre 2018. Le festival ne demande pas de frais d'inscription.

ÉLIGIBILITÉ

Afin de participer à la sélection des courts métrages, les films devront remplir les conditions suivantes :

- Être diffusables en DCP
- Être d'une durée inférieure ou égale à 30 minutes
- Être des courts métrages de fiction (le festival ne présente pas de courts métrages d'animation)
- Être des courts métrages de production française ou à majorité française
- Avoir été produits en 2018
- Avoir pour thème la science-fiction, l'épouvante, le surnaturel, l'étrange, l'ésotérique...

INSCRIPTION & RÈGLEMENT

La clôture des inscriptions est fixée au 21 décembre 2018. Le festival ne demande pas de frais d'inscription.

Les sélections se font sur DVD ou lien du film à faire parvenir au Bureau du Festival à Paris avant cette date.

Dans le cadre des pré-sélections, il est possible de présenter une copie de travail du film. Dans ce cas, merci de nous le préciser. La projection officielle du film lors du Festival sera présentée dans sa version définitive.

Les films seront officiellement candidats lorsque le DVD ou lien du film, ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, seront réceptionnés par le Bureau du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer.

ANNONCE DE LA SÉLECTION

L'annonce officielle des films sélectionnés se fera mi-janvier 2019. Les participants seront prévenus de la participation de leur film par email avant l'annonce officielle de la sélection.



1. FILM												
Titre original:												
Titre internation	onal (s	'il existe):										
Production :		100% Française										
		Majoritaire Française Autres pays coproducteurs :										
Année de prod	luction	n:										
Si le film est re	tenu,	sera-t-il présenté en première : mondiale 🗆	européenne 🗖	française 🗆	aucune 🗆							
		film a déjà participé :										
		reçus dans ces festivals :										
		:										
2. PRODUCT	ION	DISTRIBUTION VENTES										
Société de pro	ductio	on :										
Nom du produ	cteur :	:										
Adresse:												
Tel:		E-Mail:										
Site Internet : .												
Société de ven	tes à l	'étranger :										
Nom du contac	:t :											
Adresse:												
Tel :		E-Mail :										
Site Internet :												
Distributeur dı	u film	en France :										
Nom du contac	:t:											
Adresse:												
Tel:		E-Mail :										
Sita Internet :												

3. FICHE TECHNIQUE	ET ARTIST	IQUE				
Réalisateur :						
Tel:	Fa>	<:	E-	Mail:		
Merci de joindre une biog	graphie du réc	alisateur en franço	ais & en anglais a	insi qu'une filmograph	ie.	
Scénariste :						
Directeur de la photogra	phie :					
Monteur :						
Compositeur :						
Interprètes principaux &	rôles :					
Merci de joindre un syno	psis en frança	is & en anglais.				
4. CARACTÉRISTIQUI	ES TECHNIC	UES				
Merci de noter que le fes	<u>tival ne prései</u>	nte pas de courts	métrages d'anim	ation.		
Durée du film :			lma	ge: Couleur 🗖	Noir et blanc	
Langue(s) parlée(s) dans	le film :					
Format de projection : Son :	1,37 🗖	1,66 🗖	1,85 🗖	2,35 Scope 🗖	16/9 🗖	4/3 🗖
5. SUPPORT DE PRO	JECTION —					
Tous les films sélectionr un second DCP comme originale sous-titrée en f	support de s	ecours. Si la vers	sion originale du	film n'est pas en fra	ınçais, merci de p	
Le DCP fourni sera-t-il cr	ypté? Oui	Yes □ Nor	ı No 🗖			
Responsable technique						
Tel:	E-I	Mail:				
Valeur du support de pro	ojection en vu	ie de l'assurance	du film :			
Merci de se conformer au	u règlement jc	oint pour les point	s concernant l'en	voi et les frais d'expédi	ition des supports	de projection.

6. DOCUMENTATION ET MATÉRIEL PROMOTIONNEL							
Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, merci d'envoyer <u>avant le 18 janvier 2019</u> le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word), une sélection de photos du film destinées à la presse ainsi que le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français si le film n'est pas francophone (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080). <u>Ce matériel sera mis sur un serveur FTP spécialement dédié à la presse qui couvrira le Festival.</u>							
Dans le cas où des extraits ne seraient pas disponibles, autorisez-vous le Festival et sous son contrôle à faire enregistrer							
plusieurs jeux de trois extraits d'un maximum de trois minutes chacun ? Oui 🗖 Non 🗖							
Dans l'affirmative, envoi de ces extraits au prêteur de la copie et à ses frais ? Oui ☐ Non ☐							
Attaché de presse : Tel : E-Mail :							
7. PROJECTIONS ADDITIONNELLES							
Le Festival organisera une ou plusieurs projections additionnelles du film, mais uniquement après accord avec le distributeur et/ou le producteur du film.							
8. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION							
Ayant droit prêtant le film représenté par :							
Société :							
Nom: Position:							
Tel : E-Mail :							
déclare être habilité(e) à prêter son support de projection du film au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et s'engage à ne pas retirer le film du Festival.							
J'ai pris connaissance du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et en accepte la teneur.							
Date & Signature :							

Merci de retourner ce formulaire dûment rempli ainsi qu'un lien ou DVD du film avant le 21 décembre 2018 à :

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Festival International du Film Fantastique de Gérardmer

Attn : Cécile Bensaci

25, rue Notre-Dame-des-Victoires – 75002 Paris

Tél: (+33) 01 41 34 23 19 – Email: cbensaci@lepublicsystemecinema.fr

RÈGLEMENT

Dans le cadre de sa 26^e édition, qui se déroulera **du mercredi 30 janvier au dimanche 3 février 2019,** le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer accueillera une sélection compétitive de courts métrages fantastiques français.

Un jury composé de professionnels décernera le Grand Prix du Court Métrage Fantastique.

La clôture des inscriptions est fixée au 21 décembre 2018.

- 1. Afin de participer à la sélection des courts métrages, les films devront remplir les conditions suivantes :
- Être diffusables en DCP
- Être d'une durée inférieure ou égale à 30 minutes
- Être des courts métrages de fiction (le festival ne présente pas de courts métrages d'animation)
- Être des courts métrages de production française ou à majorité française
- Avoir été produits en 2018
- Avoir pour thème la science-fiction, l'épouvante, le surnaturel, l'étrange, l'ésotérique...
- 2. Les films proposés au comité de sélection du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer doivent être visibles avant le 21 décembre 2018.

Les sélections se font sur DVD ou lien du film à faire parvenir au Bureau du Festival à Paris avant cette date. Le DVD devra être expédié aux frais des candidats. Dans le cadre des pré-sélections, il est possible de présenter une copie de travail du film. Dans ce cas, merci de nous le préciser. La projection officielle du film lors du Festival sera présentée dans sa version définitive.

- 3. Les films seront officiellement candidats lorsque le DVD ou lien du film, ainsi que le formulaire d'inscription dûment rempli et signé, seront réceptionnés par le Bureau du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer.
- 4. Les films sélectionnés sont présentés sur support DCP. Les DCP ne doivent comporter que la version du film sans aucun logo de festivals au générique. Il est également demandé aux participants de fournir un Blu-ray ou un second DCP comme support de secours. Afin d'éviter tout risque de détérioration, les disques durs doivent être protégés et livrés dans une mallette de transport adaptée.
- 5. Les supports de projection des films ayant été retenus par le comité de sélection pour la compétition officielle devront être déposés au Bureau du Festival à Paris au plus tard le 25 janvier 2019. Au-delà de cette date, l'envoi des supports de projection à Gérardmer sera à la charge du participant. Ces éléments doivent être techniquement parfaits et vérifiés au préalable par le participant concerné. Ils seront réexpédiés à leurs détenteurs à leurs frais dans un délai de 2 semaines après la fin de la manifestation. Dans le cas où il serait demandé au Festival de conserver un élément de diffusion au-delà de ce délai, il sera autorisé à réclamer au propriétaire de la copie les frais de magasinage et d'envoi qui lui sont dus. Le Festival n'assume en aucun cas les dépenses de magasinage en dehors de celles précisées par le présent règlement.
- **6**. Le Festival prend en charge le transport aller/retour des supports de projection retenus, de Paris (Bureau du Festival) à Gérardmer, ainsi que l'assurance des supports de projection pour tous dommages à concurrence du prix de tirage d'un support de projection neuf en laboratoire.
- 7. En vue de la publication dans le catalogue officiel, la documentation du film candidat doit impérativement parvenir au secrétariat du Festival avant le 21 décembre 2018. Celle-ci comprend :
- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un synopsis en français & en anglais
- une biographie & une filmographie du réalisateur
- un portrait du réalisateur (format .jpg / haute définition)
- un jeu de photos du film (format .jpg / haute définition)

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, chaque participant devra faire parvenir au Bureau du Festival, au plus tard le 18 janvier 2019, le matériel suivant :

- le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word)
- une sélection de photos du film destinées à la presse (format .jpg / haute définition)
- le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français de préférence si le film n'est pas francophone (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080)
- 4 affiches et/ou affichettes (quantité indicative)
- 8. La participation au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer implique l'acceptation du présent règlement. Le Festival se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par ce règlement.